

Bilan expérimentation histoire des arts session 2010

Analyse des groupes enseignements artistiques

et histoire-géographie du SNES

Le bilan ministériel de l'expérimentation « Histoire des Arts » au D.N.B. révèle le peu d'engouement qu'a suscité l'imposition de cette nouvelle épreuve.

La participation à cette expérimentation a été d'environ 20% pour la session 2010 avec de très fortes disparités entre les académies (ex : Rennes : 28,7%, Amiens : 28,3% alors que Aix Marseille : 8,9%).

Est-ce dû à une forte implication de certains recteurs, à une incitation d'IPR, à un investissement personnel des enseignants ou à une inscription massive et obligatoire des élèves par certains chefs d'établissement ?

On peut constater une **non déperdition des choix d'options** latin-grec ou DP3, par contre beaucoup moins d'inscrits en série technologique proportionnellement à la série générale. A priori, cette option n'a pas été souvent proposée dans ces établissements.

Cette enquête a été adressée aux rectrices et recteurs d'académie, et aux inspectrices d'académie et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation. La totalité des académies ont répondu entre le 26 mars et le 7 juin 2010. Le protocole d'enquête était à renseigner pour le 26 mars 2010, délai qui a été dépassé. Au 7 mai 2010, 23 académies avaient répondu. Plusieurs relances ont été effectuées en avril, au retour des vacances scolaires, et en mai. 30 académies ont répondu. Seules **10 académies ont fait remonter un texte relatif aux difficultés rencontrées** en plus des tableaux et des synthèses rédigées. Ces données n'ont pas été faciles à traiter car il y avait des incohérences voire des insuffisances. Le choix du nombre de collègues à interroger dans cette enquête a été laissé à l'appréciation des IA, IPR, délégués à l'action culturelle... Par exemple, un grand nombre d'établissements à Grenoble, Rennes, Lyon (entre 330 et 300) mais peu à Lille et à Paris (entre 37 et 10).

Enquête qualitative

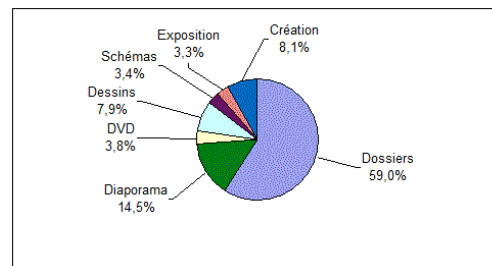
Les modalités de passation :

Pour la période de passation une grande concentration entre mai et juin : 90%, beaucoup moins entre mars et avril : 10% et seulement 1% en janvier février, ce qui montre bien que la période de passation privilégiée est mai juin et qu'il est nécessaire d'adapter le logiciel ministériel afin qu'il permette une remontée des notes à cette période. **Le temps de passation** à l'oral est de 15mn en moyenne avec des pics à 20mn pour Rennes et par contre 8mn pour Reims.

Le nombre de jurys étaient de 2 en moyenne se partageant entre Histoire-Géographie-Éducation civique : 27,5%, Lettres : 21,5%, Arts plastiques : 19,3%, Éducation musicale : 16%, Langue vivante étrangère : 6,8%, Mathématiques : 2,7%, Éducation physique et sportive : 2%, Technologie : 1,4%, Sciences de la vie et de la Terre : 1,3%, Physique-chimie : 1%, Documentation : 0,5%.

La composition des jurys montre une prédominance des enseignants d'Histoire-Géographie sans doute en raison du nombre plus important de professeurs d'Histoire-Géographie dans les établissements.

Il faut noter que 8/10 élèves passent l'épreuve individuellement et que le support présenté a été un dossier pour 59% d'entre eux et un diaporama pour 14,5% des autres. Quelques autres supports ont été indiqués que vous trouverez dans le schéma suivant :



Environ 60% des candidats ont donc présenté un dossier (ce qui rappelons-le n'est pas obligatoire). De plus, le dossier ne doit pas être évalué. Il s'agit d'un support.

Les difficultés rencontrées ont été variablement renseignées et sont les suivantes (à noter il s'agit d'un tout petit § parmi 13 pages recto verso de chiffres et de camemberts).

Elles coïncident avec les difficultés pointées par le SNES à l'issue de sa propre enquête :

- Les élèves n'ont pas l'habitude de la passation d'un oral.
- L'information à destination de certains enseignants a pu leur apparaître insuffisante.
- La concertation difficile des enseignants, sa durée et l'absence de sa rémunération constituent des remarques récurrentes.
- Cet enseignement, comptant pour le brevet comme une option, pendant le temps de l'expérimentation est parfois perçu par les enseignants comme entrant en concurrence avec les autres options : le latin, le grec, la découverte professionnelle 3 heures.
- L'organisation de la passation des oraux avec des jurys impacte le fonctionnement de l'établissement de manière conséquente de par le volume horaire important nécessaire.

Le bilan de cette expérimentation est mitigé, mais le ministère n'en tire aucune conclusion !

Pour le SNES, un vrai cadrage national de l'épreuve est nécessaire.

Le SNES appelle à signer la pétition disponible ici :

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=19>